

VOTRE ORGANISATION EST-ELLE PRÊTE POUR LA CSRD ?

De quoi s'agit-il ?

Qu'est-ce que la CSRD ?

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est une nouvelle directive européenne remplaçant la Non Financial Reporting Directive (NFRD)

Qui en est à l'origine ?

La Commission européenne a publié cette directive le 16 décembre 2022

Quand est-elle entrée en vigueur ?

Le 5 janvier 2023

Où la consulter ?

Au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE)

Objectifs

- Renforcer la place des enjeux RSE au sein des entreprises
- Harmoniser le reporting existant à l'échelle européenne
- Simplifier le processus de reporting
- Garantir la fiabilité et la comparabilité des informations
- Satisfaire l'ensemble des parties prenantes

Planning de mise en œuvre

Décembre 2022

Adoption de la Directive CSRD. **Applicable au 1er janvier 2024**

→ 49 000 entreprises concernées en Europe

Juin 2023

Publication des **normes trans-sectorielles** applicables

Juin 2024

Publication des **normes sectorielles** applicables et normes spécifiques PME

Janvier 2025

Première publication en 2025 (sur l'année N-1) pour les entreprises éligibles

Êtes-vous concernés ?

Reporting 2025

- Remplir au moins deux critères :
- + 500 salariés
 - CA net > 40M€
 - Bilan total > 20M€

Reporting 2027

-
- PME (UE et hors UE) cotées sur un marché réglementé européen
 - Hors microsociétés (salariés < 10, bilan < 250K€, CA < 700K€)
 - Différer le reporting à 2029 en indiquant les raisons de la non-application

Reporting 2026

- Remplir au moins deux critères :
- + 250 salariés
 - CA net > 40M€
 - Bilan total > 20M€

Reporting 2028

- Sociétés extra européennes avec :
- CA net > 150M€
 - Filiale ou succursale basée en UE

Quelles nouveautés ?

1.

Le principe de double matérialité

Matérialité d'impact
Impact du changement climatique sur les entreprises

Matérialité financière

Impact des entreprises sur le changement climatique et sur la société

Le principe de **double matérialité** constitue un **cercle vertueux** pour les entreprises qui **intègrent les critères ESG** à leur gestion

2.

Une assurance consolidée

Evolution d'une mission d'assurance limitée vers une mission d'assurance raisonnable d'ici le 1er octobre 2028

3.

Un contrôle légal renforcé

Vérification par un commissaire aux comptes de l'entité et/ou par un prestataire de services d'assurance tiers

4.

De nouvelles normes à venir

Taxonomie numérique des normes de l'Union (ESRS) pour le balisage des données

Comment nous pouvons vous aider à vous préparer ?



Faire un état des lieux

Réaliser un diagnostic des écarts par rapport aux critères de la CSRD et définir la stratégie du reporting ESG



Intégrer une vision double de la maîtrise des risques

Identifier les impacts et les plans d'action pour les maîtriser et améliorer la chaîne de valeur, mais également pour mettre en perspective les opportunités disponibles pour renforcer la démarche du développement durable



Industrialiser le reporting

Identifier et déployer une solution de collecte et de gestion des données pour le reporting ESG, définir les règles de calcul des indicateurs d'intérêt



Améliorer la performance ESG

Fixer des objectifs, construire et déployer des feuilles de route avec des actions ESG concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés



Aider à la transformation

Intégrer les piliers ESG dans l'organisation et dans les processus internes et externes tout en déployant des actions de conduite du changement

Vous avez des questions ? Contactez-nous !

Audrey Pineau

audrey.pineau@cgi.com

Asya Podvin

asya.podvin@cgi.com